



Assemblée générale

Distr. générale
16 juin 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 14 de l'ordre du jour
Culture de paix

Lettre datée du 4 juin 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies

À l'invitation du Gouvernement du Bénin, le Symposium de lancement de l'Initiative africaine d'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel s'est tenu à Cotonou (Bénin), du 26 au 28 mai 2015, sous le haut patronage de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), avec l'appui, entre autres, de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, du Conseil de l'Entente et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le Gouvernement béninois vous exprime ici sa gratitude pour le soutien que le système des Nations Unies a apporté à l'organisation de cette rencontre historique, entre autres, grâce à l'appui technique du bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations lors de sa préparation intellectuelle.

Les participants au Symposium ont adopté le Manifeste pour l'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel, dont je vous prie de trouver ci-joint le texte intégral (voir annexe). Ce manifeste se situe dans la droite ligne des efforts que déploie la communauté internationale dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 8 septembre 2006 dans sa résolution 60/288.

Le Gouvernement béninois apprécierait hautement le soutien que le système des Nations Unies pourrait apporter à la mise en œuvre de ce manifeste.

Aussi, vous saurais-je gré de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Jean-François R. Zinsou

15-09891 (F) 250615 250615



Merci de recycler 



**Annexe à la lettre datée du 4 juin 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Manifeste pour l'éducation à la paix et au développement
par le dialogue interreligieux et interculturel**

Venus d'horizons religieux, spirituels, culturels, sociaux, économiques et politiques divers d'Afrique et du monde, à l'initiative du Centre panafricain de prospective sociale et à l'invitation du Gouvernement du Bénin, nous, participantes et participants au Symposium de lancement de l'Initiative africaine d'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel, tenu à Cotonou (Bénin), du 26 au 28 mai 2015, sous le haut patronage de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), avec l'appui, entre autres, de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, du Conseil de l'Entente et de l'Organisation internationale de la Francophonie, après avoir imploré la bénédiction de Dieu et salué unanimement la mémoire de l'une des grandes personnalités du continent en la personne de Jean Pliya, après des échanges fructueux sur le thème de ce symposium et au terme de nos travaux, adoptons le présent manifeste.

1. Unis par la reconnaissance de la dignité de chaque personne humaine consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que par les constitutions nationales, et reconnue par toutes les religions et cultures en tant que patrimoine commun des sagesse de l'humanité;
2. Considérant que la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont intimement liés et se renforcent mutuellement;
3. Conscients qu'opposer la violence des armes à la violence et à la terreur répandues par les tenants de l'extrémisme politique et religieux, quoique légitime, ne saurait pour autant constituer une réponse efficace et durable, étant donnée l'impossibilité de placer un soldat derrière chaque citoyen pour garantir sa sécurité;
4. Convaincus que l'éducation à la paix et au développement à travers le dialogue interreligieux et interculturel peut grandement contribuer à renforcer les fondements d'une paix viable et d'un développement équitable;
5. Convaincus que l'absence de guerre est une précondition primordiale du bien-être et du développement durable ainsi que de la réalisation effective des droits de l'homme;
6. Rejetant le recours à toute forme de violence et soulignant que seules des solutions économiques, politiques et socioculturelles pacifiques peuvent assurer un avenir stable et démocratique à tous les peuples du monde;
7. Soulignant la nécessité de renforcer la bonne gouvernance et de bâtir des sociétés plus inclusives et plus ouvertes;
8. Soucieux de contribuer à la concrétisation de la vision de l'Union africaine, qui est de bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène internationale;

9. Attachés à la diversité culturelle, source d'enrichissement des peuples et des nations, conformément à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et à la Charte de la renaissance culturelle africaine dans laquelle les États africains reconnaissent la diversité culturelle comme facteur d'enrichissement mutuel des peuples et des nations;

10. Reconnaissant que la cohabitation pacifique entre les différentes communautés religieuses et culturelles est un bien inestimable pour la paix et pour le développement harmonieux des peuples, le développement étant l'autre nom de la paix;

11. Nous appuyant sur l'affirmation solennelle du préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO aux termes duquel les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix, et sur les conclusions du forum panafricain organisé à Luanda du 26 au 28 mars 2013 par l'UNESCO sur le thème « Sources et ressources pour une culture de la paix »;

12. Exprimant notre haute appréciation du travail des Conseils interreligieux, du Conseil africain des responsables religieux-religions pour la paix, de l'initiative du forum de l'Union africaine sur le dialogue interreligieux et de celle de l'Alliance des civilisations de l'ONU (www.unaoc.org/ibis/about/a-notre-sujet/alliance-des-civilisations/);

13. Proclamons que le respect de la dignité d'autrui, de sa religion et de ses convictions philosophiques, ainsi que l'échange et la rencontre sont les fondements véritables du dialogue interreligieux et interculturel;

14. Soulignons que le chemin du dialogue interreligieux et interculturel doit être bâti sur les valeurs de respect mutuel, d'échange et de rencontre, prérequis non négociables du « vivre ensemble », consistant en un « commun vouloir de vie commune » dans la diversité, notamment des religions, des spiritualités, des cultures et des orientations politiques et sociales, à l'instar des pratiques pluralistes, résilientes et pacifiques observées sur le continent africain et dans sa diaspora;

15. Soulignons l'importance capitale du droit au progrès scientifique, du droit au développement réciproque et solidaire, et de l'éducation à la paix comme instrument propre à favoriser la réalisation du droit des peuples à la paix, et encourageons les États et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à participer activement à cet effort;

16. Proposons, comme alternative au recours à la force, de promouvoir l'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel, dès la cellule familiale, en impliquant davantage les femmes et les jeunes;

17. Condamnons les auteurs de guerre et les marchands d'armes ainsi que toute forme de domination, d'exclusion, de discrimination religieuse, spirituelle, culturelle, politique ou sociale qui, sous le prétexte fallacieux de défense de la liberté ou de la religion, tentent de s'imposer par la force, engendrant des injustices parfois accoucheuses de désespoir et d'extrémismes violents;

18. Appelons à une meilleure gouvernance des technologies de l'information et de la communication et des réseaux sociaux, afin qu'ils soient des instruments de rapprochement entre les peuples et que leur usage, de même que la presse,

contribuent à la sensibilisation et à l'éducation des populations, en particulier des jeunes, dans ce domaine sensible;

19. Préconisons avec insistance l'élaboration et l'application d'une politique nationale de la paix par le dialogue pour agir ensemble, en concevant, planifiant et gérant des projets de développement impliquant largement les sensibilités religieuses et culturelles à tous les niveaux;

20. Recommandons fortement la mise en place d'un réseau continental de parlementaires africains, y compris les femmes parlementaires, pour la paix par le dialogue interreligieux et interculturel, avec pour mission, entre autres, de veiller à ce que la loi des finances de chaque État prévoie de manière permanente des ressources consistantes pour soutenir les opérations de développement conçues et réalisées conjointement dans le cadre d'un dialogue interreligieux et interculturel actif;

21. Proposons la mise en place d'un réseau de femmes africaines pour l'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel;

22. Lançons un appel à tous les États pour qu'ils intègrent l'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel dans tous les programmes d'éducation et de formation formelles et non formelles;

23. Exhortons toutes les organisations internationales et africaines à intégrer l'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel dans leurs programmes et activités de prévention, de gestion et de règlement des conflits, en veillant à y intégrer les dimensions genre et jeunes;

24. Recommandons la mise en place de conseils interreligieux composés de femmes, d'hommes et de jeunes à l'échelle de tous les pays du continent et de la diaspora;

25. Décidons de mettre en place, en vue de la mise en œuvre effective des recommandations issues du Symposium, un mécanisme de suivi, avec l'appui du Gouvernement du Bénin, de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'ONU et des principaux partenaires résolus à soutenir concrètement l'Initiative africaine d'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 2015,

Le Symposium